

Millénaire de la Bataille de Pontlevoy



Contrat d'engagement

Entre d'une part l'exposant :

Echoppe de Dame Claudine

Inscrit à la [Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aisne](#)

Siège social : [9 rue de la Gare 02470 DAMMARD](#)

Représenté par : [Madame Claudine GEORGES](#)

Et d'autre part l'organisateur :

La Pontiléviennne section bataille de Pontlevoy

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Blois sous le n° W411003300

Siège social :Mairie de Pontlevoy 2 rue Colonel Filloux 41400 PONTLEVOY

Représentée par : M. Laurent BIGOT – président de l'association.

Il est convenu ce qui suit :

Objet du contrat

Titre : Marché médiéval

Cadre : Festivité de la commémoration de la bataille de Pontlevoy

Date : Samedi 02 juillet et vendredi 03 juillet 2016

Lieu : Cour de l'abbaye de Pontlevoy

Prix de l'emplacement : [69 € pour 5 mètres linéaires.](#)

Durée du contrat :

Du samedi 02 juillet 10h - 20h au dimanche 03 juillet 2016 10h - 19h

Prestation

L'exposant s'engage à exposer durant toute la durée de l'ouverture du marché médiéval et à ne pas déchalander avant l'horaire de fermeture.

L'exposant s'engage à respecter dans son intégralité la Charte du marché dont il signe un exemplaire joint au dossier d'inscription. La non observation même partielle de la charte entraîne immédiatement l'interdiction d'exposer sans délai ni indemnité après un avertissement demeuré sans effet.

Engagement de l'organisateur

L'organisateur s'engage à réserver un emplacement sus nommé dans ce présent contrat sur le marché médiéval du millénaire de la bataille de Pontlevoy. Elle s'engage également à mettre en place un gardiennage pour les nuits de Vendredi à Samedi et de Samedi à Dimanche.

L'organisation s'engage à fournir un accès à une prise électrique si l'exposant en a fait la demande lors de l'inscription.

Signature du Président de l'association
Laurent BIGOT

Signature de l'exposant
Précédé de la mention lu et approuvé



Association la Pontiléviennne

Section « Bataille de Pontlevoy »

Siège social : Mairie – 2 rue du Colonel Filloux - 41400 Pontlevoy

Association enregistrée à la préfecture de Blois sous le n° W411003300
soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Millénaire de la bataille de Pontlevoy

Du 1^{er} juillet au 06 juillet 2016

Contact logistique : Frédérique JOLLIVET

Tél : 06 14 43 66 95

Contact spectacle : Eric CHABOT – Frédéric PILLIAS

Parking prestataires : Abbaye de Pontlevoy - Rue des Ancien Combattants d'Afn

Latitude : 47.390001 | Longitude : 1.257255

Scaramouche Tours

Date d'arrivée : Vendredi 1^{er} juillet après-midi

Date de départ : Mercredi 6 juillet soir

Nombre d'intervenants : De 4 à 9 selon les jours

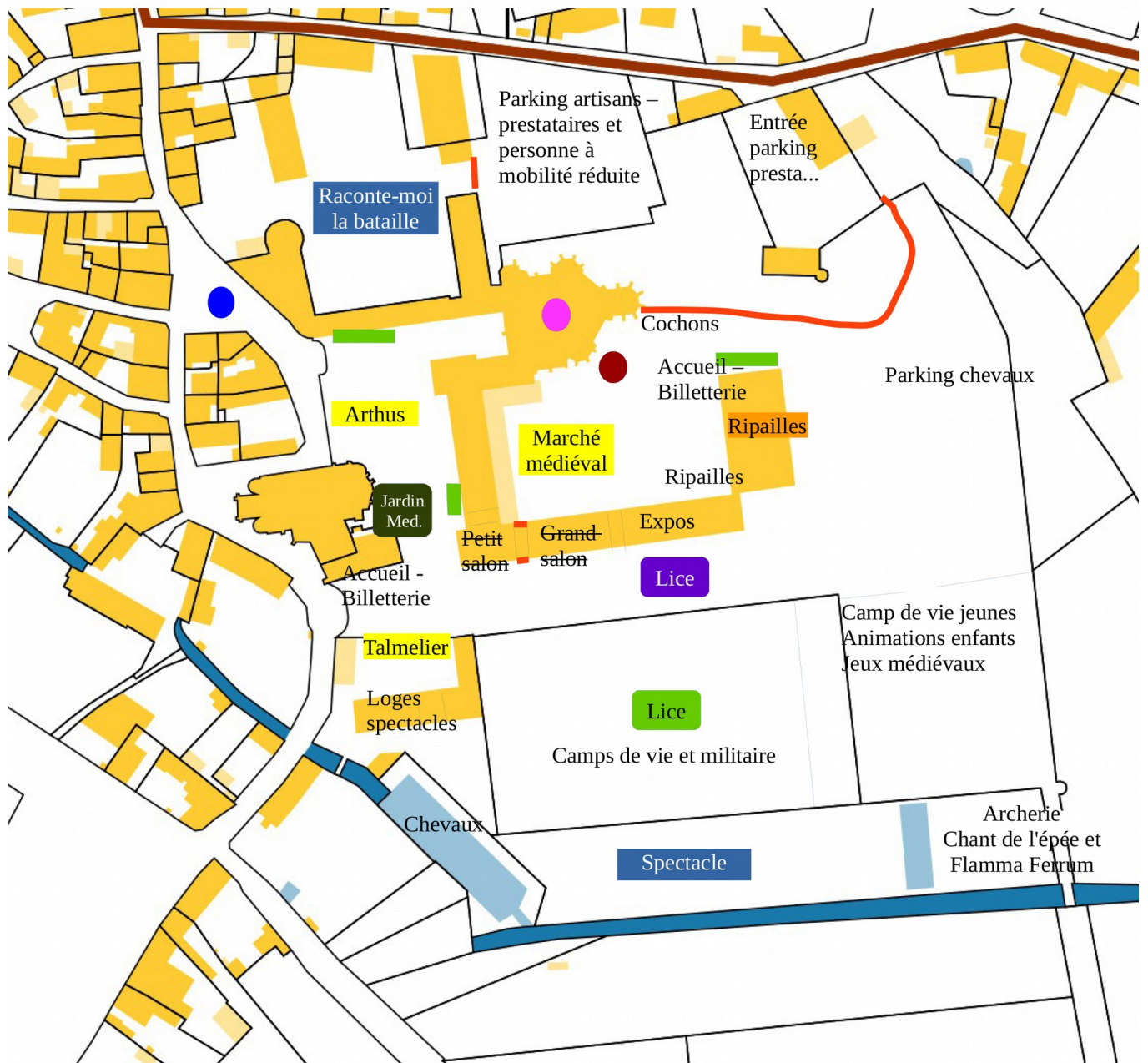
Lieu d'hébergement : Abbaye de Pontlevoy – 9 le samedi soir et le dimanche soir.

Lieu de restauration : Abbaye de Pontlevoy

Planning

N'est pas mentionné ci-dessous les interventions dans les campements à organiser sur place.

<p>Vendredi 1^{er} juillet 9 Repas : 19h15</p> <p>Samedi 2 juillet 2016 9 Repas : 11h45 – 18h45 Horaires prestations : 13h00 Manège 15h00 Place du collège 17h30 Campements 18h30 Terrasse 19h30 Manège 21h15 Début spectacle</p> <p>Dimanche 3 juillet 2016 9 Repas : 11h45 – 18h45 Horaire prestations : 13h00 Manège 15h00 Place du collège 17h30 Campements 18h30 Terrasse 19h30 Manège 21h15 Début spectacle</p>	<p>Lundi 4 juillet 2016 Animation scolaire : Démonstration combat 4 Repas : 12h30 Horaire : à finaliser sur place Élèves de CM1 et CM2 Repas : 12h30 - 18h45</p> <p>Mardi 4 juillet 4 Repas : 13h00</p> <p>Mercredi 5 juillet 9 Repas : 12h30 Horaire prestations : +ou- 16h30 : reconstitution sur le champ de bataille</p>
--	--



- Animations fixe
- Place du collège
- Marché – Cour de l'abbaye
- Lice Camps – Animations enfants
- Ripailles – Manège
- Chapelle (devant ou dedans)
- Spectacles « maison »
- Lice Terrasse



Entre d'une part l'association participative :

Association :

Siège social :

Déclarée à la (sous)-préfecture de : sous le numéro :

Représentée par en qualité de

Et d'autre part l'association organisatrice :

Association CdF Pontlevoy

Siège social : 2 Rue du Colonel Filloux 41400 PONTLEVOY

Déclarée à la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay sous le numéro : W411003532

Représentée par : Mme Frédérique JOLLIVET en qualité de : Présidente

Préambule

Le CdF Pontlevoy a initié le projet d'un événement où durant une journée, les habitants du Val de Cher Controis notamment pourront découvrir dans un contexte festif, les activités proposées par des associations se trouvant à proximité de chez eux.

Titre : La Tête et les Jambes

Date et durée : Samedi 07 juillet 2018 de 11h00 à 18h00 (installation de 8h00 à 10h30)

Lieux : Foyer Rural de Pontlevoy et les structures de sport du Lycée Catholique – Le Prieuré.

L'entrée des festivités et l'emplacement des associations sont gratuits.

C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser la collaboration entre les différentes parties pour l'élaboration de l'événement décrit ci-dessus.

ARTICLE 2 : Engagement de l'association participative

Article 2.1 ! L'association participative s'engage à réaliser des (cocher la ou les cases choisies) :

Démonstrations d'une durée maximum de 20 minutes.

Initiations d'une durée estimée à : minutes

Elle apportera son matériel spécifique, dont elle est responsable, pour la réalisation de ses démonstrations et/ou initiations. Elle assurera la sécurité des visiteurs lors de l'exécution de son activité notamment lors des initiations.

Article 2.2 : La Tête et les Jambes est une fête conviviale sans enjeu d'adhésion à un club ou une activité. Aussi, l'association participative s'engage à NE PAS INSCRIRE durant la fête un visiteur à son association. Elle pourra néanmoins mettre à disposition des supports papiers sur la présentation de son activité sportive ou culturelle pour un contact ultérieur.

Comité des Fêtes de Pontlevoy

Association n°W411003532 soumise à la loi du 1^{er} juillet 1911 et au décret du 16 août 1901

Siège social : 2 rue du Colonel Filloux 41400 PONTLEVOY

Contact : cdfpontlevoy@gmail.com - 06 14 43 66 95

Internet : www.facebook.com/cdfpontlevoy



Article 2.3 : Si plusieurs associations proposent la même activité, l'association participative s'engage à réaliser les initiations avec la ou les autres associations participatives. Les démonstrations pourront être réalisées séparément. Dans le cas de désaccord entre les associations participatives, le conseil d'administration de l'association organisatrice se donne le droit de refuser la présentation de l'activité.

Article 2.4 : L'association participative certifie être couverte au jour de l'événement décrit ci-dessus pour ses adhérents et ses bénévoles dans le cadre de son activité par l'assurance.

Nom de l'assurance : N° contrat

Adresse :

ARTICLE 3 Engagement de l'association organisatrice :

Article 3.1 : L'association organisatrice s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre du projet (respect des lois locales, des règlements, obtention des autorisations, normes techniques ou de sécurité...). La réalisation du projet est entièrement placée sous sa responsabilité.

Article 3.2 : Elle s'engage à réserver un emplacement au plus proche besoins de l'association participative stipulée dans le formulaire de participation et selon la faisabilité technique.

Article 3.3 : Elle programmera au minimum une démonstration et/ou une initiation de l'association participative selon ses engagements stipulés dans l'article 2.

Article 3.4 : Elle réalisera une communication suffisante (programmes, page et événement facebook, affiches, tracts, publications, etc.) pour inciter les habitants du Val de Cher Controis à participer à cet événement.

ARTICLE 4 : Bilan de l'événement

Pour évaluer l'intérêt d'une ré-édition de l'événement pour les parties, l'association organisatrice communiquera ses estimations du nombre de visiteurs et l'association participative communiquera fin septembre le nombre de nouveaux membres venus grâce à l'événement.

ARTICLE 5 : Modification

Cette convention cessera d'être effective à la fin de l'année de sa signature. Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : Contentieux

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. A défaut, le Tribunal d'Instance de BLOIS est compétent.

Fait à....., le

L'association participative

.....

Nom :

Fonction :

Signature

Association organisatrice

CdF Pontlevoy

Nom :

Fonction :

Signature

Comité des Fêtes de Pontlevoy

Association n°W411003532 soumise à la loi du 1^{er} juillet 1911 et au décret du 16 août 1901

Siège social : 2 rue du Colonel Filloux 41400 PONTLEVOY

Contact : cdfpontlevoy@gmail.com - 06 14 43 66 95

Internet : www.facebook.com/cdfpontlevoy